

ARRETE n° 2007 <sup>153</sup> /MS/SG/DRH/SGP  
portant nomination de chef de service

## LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution ;  
VU le Décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;  
VU le Décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du gouvernement ;  
VU la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;  
VU la loi n° 019/2005/AN du 18 mai 2005 portant modification de la loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction Publique ;  
VU le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;  
VU l'Arrêté n° 2003-194/MS/SG/DGIEM du 04 mars 2003 portant organisation de la Direction Générale des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance ; sur proposition du Directeur Général des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance.

## ARRETE

**Article 1 :** Les agents ci-après désignés relevant du Ministère de la Santé, sont nommés chefs de service à la Direction Générale des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance conformément au tableau ci-dessous :

N° mle	Noms et Prénoms	Emploi	Fonction
84796	KAMBOUELE Nasaley Charles	Architecte	Chef du service Etudes des Infrastructures de la Direction des Infrastructures Sanitaires
65306	CONCOBO G. Norbert	Technicien Supérieur Biomédical	Chef du service Equipement de la Direction des Equipements Sanitaires
13610	KABORE Georges Etienne	Infirmier Diplômé d'Etat	Chef du service Informatique de la Direction des Equipements Sanitaires
23130	DARGA Jovin	Technicien Supérieur en Biomédical	Chef du service Maintenance de la Direction de la Maintenance et de la Logistique

68338	LILIOU/SAMANDOULOGOU Alimata ✓	Gestionnaire des Hôpitaux ✓	Chef du service Administratif et Financier de la Direction Générale des Infrastructures et des Equipements ✓
68482	COMPAORE/TOUGOUMA Christine	Adjointe de Secrétariat ✓	Chef de Secrétariat de la Direction Générale des Infrastructures et des Equipements ✓

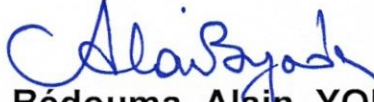
**Article 2 :** Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et le Directeur Général des Infrastructures et des Equipements sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté. ✓

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leurs qualités sus nommées sera enregistré, publié, et communiqué partout où besoin sera. ✓

**Ampliations :**

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - DGS
- 1 - IGSS
- 1 - DGIEM
- 1 - DAF
- 1 - Solde
- 1 - Trésor
- 6 - Intéressés
- 6 - Archives

Ouagadougou, le 30 APR 2007

  
**Bédouma Alain YODA /**